



La ministre

Paris, le 01 OCT. 2019

Monsieur le Président,

La commune de Saint-Félix-de-Pallières a demandé à intégrer le périmètre de l'aire optimale d'adhésion du parc national des Cévennes. Cette demande, qui a reçu un avis favorable unanime du conseil d'administration du parc national, constitue une reconnaissance de la dynamique que le parc et ses partenaires ont su créer autour du projet territorial porté par la charte.

Cette demande fait suite à celle de la commune de Vabres pour laquelle j'ai émis un avis favorable le 29 novembre 2017. Je vous informe que j'émet également un avis favorable à cette intégration, conformément à la procédure prévue par l'article R331-15 du code de l'environnement.

La demande d'adhésion de la commune de Vabres au périmètre du parc national des Cévennes est actuellement en cours d'examen par l'Autorité environnementale avant lancement des consultations locales prévues par le code de l'environnement, préalable nécessaire à la modification du décret en Conseil d'Etat n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes.

A cet effet, je vous invite à attendre la fin de l'examen par l'Autorité environnementale pour la commune de Saint-Félix-de-Pallières avant d'engager les consultations locales pour la commune de Vabres.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Elisabeth BORNE



Monsieur Henri COUDERC
Président du parc national des Cévennes
6 bis Place du Palais
48400 FLORAC